

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 15 janvier 2018 à 20h30

Convocation le 08/01/2018

affichage le 19/01/2018

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMP, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN, et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER,

Procurations : Nadine BOUTER-TURILLON à Josette PAILLARD, Patrice PROST à Christophe FERRAND

Secrétaire de séance : Christophe THEVENOT

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 12 décembre 2017, M. Ferrand s'interroge sur l'absence de la secrétaire de mairie aux dernières séances du Conseil. M. le Maire répond que cette décision a été prise d'un commun accord entre lui et la secrétaire.

M. Ferrand rappelle que sa présence avait pourtant été souhaitée à l'unanimité lors d'un précédent Conseil. M. le Maire indique que sa présence n'est toutefois pas obligatoire. M. Ferrand répond qu'il faudra donc adapter sa fiche de poste.

M. le Maire propose qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour concernant le projet urbain les Jardins de Jean. Accord des membres du Conseil.

Après ces remarques, le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Affaires générales

- Adhésion au service ADS du Grand Dole
- Numérisation des registres d'état civil
- Démission du délégué aux associations
- Modification dénomination du SIVU Foyer logement
- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Questions diverses

Affaires générales

Adhésion au service ADS du Grand Dole

M. le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 la DDT n'instruira plus les autorisations d'urbanisme. La commune a les moyens d'instruire ces demandes mais par solidarité avec les autres communes concernées par cette nouvelle mesure il a été

décidé de recourir à un prestataire extérieur via la communauté de communes en l'occurrence le Grand Dole.

M. le Maire précise pour le moment que le coût de ce service n'est pas connu précisément et qu'il dépendra du nombre de communes au sein de la CCJN qui adhéreront à ce service.

C'est la communauté de commune Jura Nord qui fixera les tarifs selon différents critères (vote à intervenir au prochain Conseil le 24 janvier prochain). Mme Bernard qui participe à la commission économique à la CCJN rappelle que le coût maximal probable est de 315 € et minimum de 216 € environ par dossier instruit tel qu'évoqué au dernier Conseil communautaire.

Après délibération les membres du Conseil municipal avec 12 voix pour et 1 abstention, acceptent d'adhérer au service du Grand Dole et autorisent le Maire à signer la convention proposée.

Numérisation des registres d'état civil

M. le Maire indique qu'il sera prochainement obligatoire de procéder à la numérisation des registres d'état civil.

Le SIDEC a donc fait une proposition d'un montant de 3 223.20 € pour cette prestation dans le cadre d'un groupement de commande.

M. Thevenot s'interroge sur l'obligation et l'utilité de cette numérisation dans la mesure où les archives départementales disposent déjà a priori de ces données.

M. le Maire indique en effet qu'il n'y a aucune obligation de recourir au service du SIDEC, et que cette numérisation n'est pas encore obligatoire à sa connaissance.

Il propose à M. Thevenot de se renseigner sur les délais de cette obligation, sur la possibilité de recourir aux données des archives départementales et si toutefois la prestation est obligatoire de procéder à une consultation spécifique pour la comparer avec la proposition du SIDEC.

Compte tenu de ces éléments de réflexion et dans l'attente des informations de M. Thevenot, le Conseil municipal souhaite attendre que cela devienne obligatoire et rejette à l'unanimité la proposition du SIDEC.

Démission du délégué aux associations

M. le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Darcq en tant que délégué aux associations pour des raisons personnelles.

Le Conseil municipal prend acte de cette démission.

M. le Maire fera le point avec M. Darcq sur les missions qu'il accomplissait au titre de sa délégation et de l'utilité de la confier ou non à un autre membre du Conseil.

Mme Bouter-Turillon se dit intéressée par cette délégation. M. le Maire l'invite à lui faire part de sa candidature.

Modification dénomination du SIVU Foyer logement

Mme Alban, conformément à la loi adaptation de la société au vieillissement (ASV) présente la modification nécessaire de dénomination du SIVU Foyer logement qui doit désormais devenir une résidence autonomie avec changement de statuts.

Concrètement ce changement permettra une amélioration du cadre de vie des résidents avec des animations et des services supérieurs.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette modification et la valident à l'unanimité.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

M. le Maire indique que comme chaque année il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 dans la limite de 25% des dépenses d'investissement de l'année précédente.

M. Ferrand n'est pas favorable à cette autorisation et indique que vu les contraintes budgétaires il serait préférable de présenter les nouvelles dépenses au coup par coup.

M. Thevenot précise que ces dépenses ne concernent pas les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées fin 2017 et non mandatées.

Mme Bernard indique qu'il s'agit d'une question de confiance, et que cette question n'a pas posé de problème en commission économie à la CCJN.

Après débat, les membres du Conseil municipal avec 7 voix pour et 6 voix contre autorisent les dépenses d'investissement à hauteur de 25% dans l'attente du vote du BP 2018.

Convention SIDEC – Travaux réseaux secs – Les Jardins de Jean

M. le Maire indique que ce point est ajouté à l'ordre du jour car la convention est parvenue le vendredi 12 janvier après la convocation au Conseil. Ce vote permettra de gagner du temps et de ne pas le reporter au prochain Conseil de février.

M. Thevenot présente la convention proposée par le SIDEC concernant les travaux des réseaux secs sur le projet. Ces travaux comprennent le réseau électrique, l'effacement de la ligne HTA, l'éclairage public, le réseau télécom et le gaz.

Le montant prévisionnel des travaux est de 307 770.92 € avec une participation de la commune de 179 852.77 € ; la différence étant subventionnée par ERDF et le SIDEC.

Ces travaux seront budgétisés sur le budget annexe relatif à l'opération « Les Jardins de Jean ».

Les membres du Conseil municipal après délibération valident à l'unanimité la convention et autorisent le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

1 – M. le Maire expose la demande de l'Association des parents d'élèves (APE) pour avoir la gratuité de la salle polyvalente pour le repas dansant du 31 mars 2018 qui permettra de financer une partie du voyage scolaire à Lamoura. Dans la continuité des décisions prises les années précédentes les membres du Conseil acceptent à l'unanimité. Ce principe peut d'ailleurs être appliqué sans délibérer à chaque fois.

2 – M. le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré du Grand Domaine au sujet de la voirie et de sa réfection suite aux travaux d'eau potable réalisés par le SIED. M. Ferrand s'interroge sur l'obligation des syndicats de remettre en état la voirie suite à des travaux. M. Gounand précise que le SIED passera la balayeuse afin de nettoyer un peu la voirie. Le Maire demandera au SIED une remise en état « correcte » de la voirie sachant qu'elle n'était déjà pas en bonne état et qu'à court terme il faudra envisager l'effacement des réseaux EDF et télécom. La voirie sera donc à nouveau impactée. Après cela des travaux de voirie définitifs pourront être envisagés.

3 - M. Ferrand s'interroge sur la nécessité d'augmenter les heures de secrétariat du SIED au dépend du SIVU. M. Gounand, en tant que délégué SIED indique d'une part que c'est le choix de la secrétaire de quitter le SIVU et que d'autre part c'est une volonté du Président de lui déléguer davantage de missions qu'il exerçait jusqu'à présent.

4 - M. Ferrand souhaite que les comptes rendu des syndicats soient communiqués à la mairie afin d'être déposés sur le site pour consultation. M. le Maire, ex Président du SIAR demandera à la secrétaire de les transmettre.

5 - M. Ferrand interroge de nouveau le maire sur les montants de l'augmentation de la masse salariale. M. le Maire ne souhaite pas transmettre ces informations confidentielles aux membres du Conseil.

6 – Pour faire des économies, M. Gounand propose une baisse des indemnités des élus indiquant que la masse salariale des élus est supérieure à celle des salariés. Mme Bernard abonde dans le sens de M. Gounand en rappelant que ces indemnités sont toujours majorées de 70 €/mois au titre de l'ancien chef-lieu de canton qu'était Dampierre.

7 - M. Ferrand demande le devis signé par l'ordonnateur (le Maire) concernant les suppléments de travaux du parvis de l'école. Il a besoin de ces éléments pour un dossier. M. le Maire répond qu'il vérifiera sous quelle forme les travaux supplémentaires ont été validés à l'entreprise après examen du maître d'œuvre et lui transmettra les informations.

8 - M. Thevenot interroge le Maire sur les conditions du recrutement d'un agent. Le délai d'ouverture aux candidatures est fixé au 31 janvier. Le choix des compétences sera fixé en fonction des candidatures reçues, seul le permis B est exigé, sans compétence particulière sachant que la commune pourra continuer à utiliser les prestations de la CCJN. La base salariale sera le SMIC.

9 - M. Gounand précise l'étonnement de certaines personnes sur la non présence de certains élus à la cérémonie des vœux.

10 - Mme Bernard déplore le manque d'information sur la date de l'AG de sourires d'automne, et donc la non présence d'un élu. M. le Maire indique qu'il a eu l'information assez tardivement, que l'AG était programmée en journée ce qui ne lui

a pas permis de s'y rendre et qu'il n'a pas eu non plus le temps de mandater un autre élu à sa place. D'une manière générale le Maire communique les dates de toutes les AG et précise souvent s'il y participe ou non. M. Ferrand indique que pour d'autres convocations lorsqu'ils en ont connaissance, les adjoints peuvent représenter la commune, ce que confirme le Maire.

11 – Sur interrogation de certains élus MM. Gounand et Thevenot confirment que le nettoyage de printemps, est programmé le samedi 31 mars 2018 (inscrit à l'agenda dans le bulletin).

La séance est levée à 22h25